



NCA-ROUBA

Société par actions de droit algérien au capital de 849.195.000 dinars algériens
Zone Industrielle de Rouiba, Route nationale n°5 – BP55 – 16030 – Algérie
Registre de commerce numéro : 99 B 0008627

Q&A

C'est quoi l'OPR Radiation ?	Offre Publique de Retrait (OPR) : c'est une opération par laquelle la Société NCA Rouiba propose à ses actionnaires minoritaires de racheter leurs actions NCA-Rouiba pour les annuler (réduire son capital). Cette OPR sera suivie de la radiation de la totalité des actions NCA-Rouiba de la cote officielle de la Bourse d'Alger
Qui peut participer dans cette opération ?	Tous les actionnaires qui n'ont pas signé un accord de ne pas apporter leurs actions à cette OPR
Qui a décidé cette opération ?	L'OPR Radiation a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NCA Rouiba réunis en date du 22 avril 2020. La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) a accordé son visa autorisant cette opération en date du 22 avril 2020 sous le numéro 2020/01
Est-ce que je peux acheter des actions auprès d'actionnaires avant la concrétisation de l'opération ?	Non, la cotation du titre NCA Rouiba a été suspendue
Quelles sont les conditions de participation ?	Etre détenteur de la pleine propriété des actions NCA Rouiba et que celles-ci soient librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement, sûreté, droit de tiers ou autre restriction que ce soit restreignant le libre transfert de leur pleine propriété à NCA Rouiba
Dois-je apporter la totalité de mes actions ?	Tout actionnaire est libre d'apporter la totalité, une partie ou ne pas apporter du tout ses actions à cette OPR
Quel est le prix d'achat de mes actions ?	258 DA par action
Quelle est la période d'apport ?	Du 14 juin 2020 (inclus) au 14 juillet 2020 (inclus)
Quel est le nombre des actions à racheter ?	L'OPR porte sur un maximum de 2 126 265 actions, soit 25,04% du capital social
Où dois-je apporter mes actions ?	Auprès de l'agence bancaire de l'établissement qui gère votre compte titre, à savoir BNP Paribas El Djazaïr, BNA, BEA, CPA, BADR, BDL, CNEP Banque, Société Générale Algérie et Tell Markets
Qui achète mes actions ?	C'est la Société NCA Rouiba qui rachète les actions apportées à l'OPR.
Quels sont mes engagements si j'apporte la totalité ou une partie de mes actions ?	Vous vous engagez à ne procéder à aucune autre opération ou transaction, et de ne conclure aucun autre accord, contrat ou engagement, relativement aux actions apportées à l'OPR, et jusqu'à la date du règlement-livraison de l'OPR. Si vous n'apportez qu'une partie de vos actions à l'OPR, Vous vous engagez également à ne procéder à aucune opération ou transaction, et de ne conclure aucun accord, contrat ou engagement, relativement à vos actions NCA-Rouiba non-apportées à l'OPR, et ce jusqu'à la date de publication des résultats de l'OPR.
Où est ce que je peux trouver la documentation relative à cette opération ?	Les notices détaillée et simplifiée relatives à cette opération sont disponibles auprès de l'agence bancaire de l'établissement qui détient votre compte ou sur les sites de la société www.rouiba.com.dz de la COSOB www.cosob.org de la Bourse d'Alger www.sgbv.dz et du Chef de File BNP Paribas El Djazaïr www.bnpparibas.dz



NCA-ROUIBA

Société par actions de droit algérien au capital de 849.195.000 dinars algériens

Zone Industrielle de Rouiba, Route nationale n°5 – BP55 – 16030 – Algérie

Registre de commerce numéro : 99 B 0008627

Que dois-je faire pour apporter mes actions ?	Prendre connaissance des notices détaillée et simplifiée relatives à cette opération, remplir le formulaire en cliquant sur le lien www.rouiba.com.dz en double exemplaire, le signer et le déposer auprès de l'agence bancaire domiciliaire de votre compte titre
Est-ce que toutes les actions apportées seront rachetées ?	Les actions apportées seront rachetées totalement ou partiellement, et ce en fonction du nombre total d'actions apportés par l'ensemble des actionnaires à l'OPR. Si ce nombre est inférieur ou égal au nombre maximum d'actions à racheter (2 126 265), l'ordre d'apport sera satisfait totalement, dans le cas contraire, le nombre d'actions apportées sera réduit selon la méthode de la réduction proportionnelle décrite dans la notice d'information
Est-ce que je pourrai apporter plusieurs ordres ?	Non, un seul ordre doit être apporté auprès de l'établissement bancaire qui détient votre compte. En cas de multiplicité des ordres, c'est l'ordre portant sur le nombre le plus élevé des actions apportées qui sera pris en compte
Est-ce que je pourrai modifier/annuler mon ordre ?	Les ordres apportés pourront être modifiés/annulés jusqu'à la date de clôture de l'OPR, soit le 14 juillet 2020, date à laquelle ils deviennent définitifs et irrévocables
Quand seront connus les résultats de cette opération ?	Le 26 juillet 2020
A quelle date le produit de la vente des actions sera mis à ma disposition ?	Le 29 juillet 2020 sous réserve de l'absence de toute éventuelle opposition des créanciers à cette date
Comment je serai payé des actions apportées ?	Le paiement se fera sur votre compte espèces ouvert auprès de l'établissement bancaire domiciliaire de votre compte titres.
Une fois la transaction réalisée que vaudront mes actions si je veux les céder et à qui je peux les vendre ?	Tout actionnaire n'apportant pas ses actions à cette OPR reste actionnaire de la Société. Le titre sera toutefois nominatif et non coté à la Bourse d'Alger et il n'y aura donc plus de cours de bourse des actions NCA-Rouiba. Par ailleurs, il est prévu qu'après l'opération, les statuts de NCA-Rouiba soient modifiés pour prévoir une clause d'agrément (ou similaires) aux termes de laquelle les transferts d'actions NCA-Rouiba seront soumis à un agrément préalable par la Société.